

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 24 novembre 2015

Vote(s) pour : 36  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 30 novembre 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-11-30-BD-2.5 :

**Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2016 d'une avance sur contribution financière auprès de la Mission Locale du Pays Messin.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 avril 2011 décidant l'adhésion de Metz Métropole à la Mission Locale du Pays Messin,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Bureau en date du 15 juin 2015 décidant le versement d'une contribution annuelle arrêtée par l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Pays Messin à hauteur de 342 723 €,  
CONSIDERANT que Metz Métropole s'est substituée à ses Communes membres dans le financement de la Mission Locale du Pays Messin,  
CONSIDERANT les besoins en trésorerie de la Mission Locale du Pays Messin qui sont susceptibles d'intervenir avant le vote du Budget Primitif 2016 de Metz Métropole et le versement effectif de la participation financière de Metz Métropole pour 2016,

DECIDE de verser, dans l'attente de l'attribution de la participation financière de Metz Métropole pour 2016, une somme de 114 241 € à la Mission Locale du Pays Messin correspondant à 4/12<sup>ème</sup> de la participation accordée en 2015. L'avance sera versée en une seule fois sur présentation par la Mission Locale du Pays Messin de son budget prévisionnel pour 2016 ainsi que d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le premier semestre 2016,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention correspondant au versement de cette avance.

Pour extrait conforme  
Metz, le 1 décembre 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL



## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 30 novembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Provisions pour contentieux et risques – année 2015.	1	
<b>Point 2</b> – Versement par anticipation au vote du BP 2016 d'avances sur contributions financières, cotisations ou subventions auprès de divers organismes.	7	
<b>Point 3</b> – Avenant 3 à la convention portant mise en commun des services informatiques et SIG de la Ville de Metz et de MM et création d'une DCSI.	1	
<i>Annexe : Avenant n° 3.</i>	1	
<i>Annexe : Convention suite à modification par avenant 3.</i>	1	
<b>Point 4</b> – Centre Pompidou-Metz : extension de la librairie-boutique et couverture d'une partie de la terrasse du restaurant.	2	
<i>Annexe : Avenant 3 et 2 plans.</i>	1	
<i>Annexe : Avenant 4 et 2 plans.</i>	1	
<b>Point 5</b> – Programme d'investissement du Centre Pompidou-Metz dans le cadre du PACTE Lorraine.	1	
<i>Annexe : Plan de financement prévisionnel du projet.</i>	1	
<b>Point 6</b> – Autorisation de signature du marché 1385.	1	
<b>Point 7</b> – Opéra-Théâtre de MM – Contrat de coproduction pour les opéras "Cavalleria Rusticana" et "Pagliacci".	1	
<i>Annexe : Contrat de coproduction.</i>	1	
<i>Annexe : Droits d'auteur.</i>	1	
<b>Point 8</b> – Complexe sportif "Val Saint-Pierre" de Jury – Adoption du règlement d'utilisation, du règlement particulier de la salle de tennis et adoption des tarifs de mise à disposition.	1	
<i>Annexe : Proposition tarifaire.</i>	1	
<i>Annexe : Règlement intérieur du complexe sportif "Val Saint-Pierre".</i>	1	
<i>Annexe : Règlement d'utilisation du court de tennis couvert.</i>	1	
<i>Annexe : Critères d'attribution des créneaux horaires.</i>	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 15 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 1<sup>er</sup> décembre 2015  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

